

---

# Mémoire

---

Comité logement Rive-Sud

---

Présenté à la  
**Commission populaire itinérante  
sur le droit au logement  
FRAPRU**

---

**Déposé le  
mercredi 21 novembre 2012**



## Table des matières

---

Introduction .....	3
Présentation .....	3
1. Quelques considérations sur la Rive-Sud .....	3
2. La population.....	4
2.1 <i>Les locataires en nombre et leur répartition sur le territoire</i> .....	4
2.2 <i>Quelques spécificités des milieux urbains, banlieusards et ruraux</i> .....	4
3. Les données sur le logement.....	5
3.1 <i>Taux de vacances selon les régions</i> .....	5
3.2 <i>Coût des loyers</i> .....	5
3.3 <i>L'offre de logements sociaux de la Rive-Sud</i> .....	6
3.4 <i>Réglementation généralement inexistante</i> .....	7
4. Les constats .....	8
4.1 <i>Manque de logements sociaux et loyers prohibitifs</i> .....	8
4.2 <i>Un milieu soucieux des droits des locataires adopte des mesures conséquentes</i> .....	8
4.3 <i>Un milieu qui n'intervient pas pour soutenir les locataires les abandonne aux diktats du secteur privé</i> .....	9
4.4 <i>Longueuil</i> .....	10
5. Le transport en commun sur la Rive Sud de Montréal .....	11
Conclusion.....	11
Revendications .....	12
Pour la création de nouveaux logements sociaux ;.....	12
Pour protéger les acquis; .....	12
Pour assurer les droits des locataires;.....	12
Bibliographie .....	13

# Introduction

Le présent mémoire est déposé dans le cadre de la Commission populaire itinérante sur le droit au logement organisé par le FRAPRU. Le Comité logement Rive-Sud est membre du FRAPRU et est préoccupé depuis longtemps par les problématiques à l'origine du présent exercice. L'objectif de ce mémoire n'est pas de se substituer aux témoignages des locataires qui sont membres de notre organisation ou d'en faire la synthèse. Ils et elles prendront la parole aujourd'hui ce qui est un des grands mérites de cette Commission. Nous désirons plutôt contribuer un regard plus global sur les problèmes vécus par les locataires de la Rive-Sud et proposer quelques idées quant à l'origine de ces problèmes. Le présent mémoire présentera dans un premier temps, la situation des locataires sur la Rive-Sud. Ensuite, nous ferons une analyse de la population qui la compose suivi de quelques données sur le logement. Puis, nous aborderons les constats de la situation locative de la région avant de terminer par le cas de Longueuil et du transport en commun sur le territoire de la Rive-Sud.

# Présentation

Le Comité logement Rive-Sud est un organisme communautaire qui est à la fois un groupe populaire militant, un organisme d'action communautaire autonome et un moteur de développement social. Concentré à Châteauguay lors de sa fondation et au cours de la première moitié de son existence, l'ancien Comité logement social de Châteauguay a connu un développement de sa mission au cours des 15 années suivantes. Le territoire couvert est progressivement passé de la région immédiate de Châteauguay à l'ensemble de la Rive-Sud. C'est de la situation vécue par les locataires de l'ensemble de la Rive-Sud dont nous parlerons aujourd'hui.

Nous sommes actifs dans la lutte pour le droit au logement, la mobilisation et la prise de parole par les locataires. Nous offrons des services de défense de droits individuels et collectifs, des services desquels nous retirons un riche enseignement des situations vécues par les locataires. Le Comité logement Rive-Sud est impliqué dans la promotion et le développement de projets de logements sociaux sur l'ensemble de la Rive-Sud autant dans l'éducation auprès des élus et des instances publiques que dans le travail de réalisation de projets de logements sociaux à titre de Groupe de ressources techniques (GRT).

## 1. Quelques considérations sur la Rive-Sud

Les locataires de la Rive-Sud vivent-ils sur un territoire cohérent? Les règlements municipaux, les politiques de développement social, l'organisation du territoire et des services « ont-ils du sens »? Pour nous, il est clair que non. Sur la Rive-Sud, on retrouve plus de 30 municipalités qui vont de la très grosse et urbaine Longueuil et son agglomération, aux minuscules et rurales Saint-Mathieu et Saint-Isidore.

Ainsi, diverses municipalités, trois Municipalités régionales de comté (MRC), une agglomération, trois conférences régionales des élus (CRÉ), des instances décisionnelles éclatées et une organisation des services tournée vers Montréal caractérisent la Rive-Sud. Tout cela occasionne d'immenses problèmes d'accès aux services et d'autres au niveau du transport qui ont un impact certain sur les personnes à faibles revenus.

La Rive-Sud de Montréal est également l'objet d'un développement résidentiel caractéristique de banlieues développées par des promoteurs immobiliers plutôt que par des responsables publics soucieux de la création de milieux de vie. Dans leur compétition pour attirer le plus grand nombre de développeurs immobiliers, les municipalités adhèrent généralement aux deux modèles résidentiels dominants : la grosse maison de ville et le projet de condominium de moyenne densité. Du coup, les locataires n'y trouvent pas leur compte.

## **2. La population**

### ***2.1 Les locataires en nombre et leur répartition sur le territoire***

Lors du dernier recensement digne de ce nom (2006), il a été établi que dans la MRC de Roussillon, 11 585 ménages étaient des locataires sur un nombre total de 56 165 ménages. Les locataires y constituent donc un peu plus de 20 % de la population. Pendant ce temps, dans l'agglomération de Longueuil, 60 475 ménages sont locataires sur un total de 159 810. Les locataires y représentent donc près de 38 % de la population, soit proportionnellement près du double que dans l'ouest de la Rive-Sud.

### ***2.2 Quelques spécificités des milieux urbains, banlieusards et ruraux***

Comme on le voit, la Rive-Sud de Montréal est un environnement hétérogène. Au-delà de cette dissemblance est-ouest, le portrait de chacune des municipalités ou quartiers est différent de celui de son voisin. Ainsi, l'agglomération de Longueuil est largement composée de ménages locataires à faibles revenus, mais elle est aussi composée de trois des cinq municipalités dont les revenus médians sont les plus élevés au Québec (Boucherville, Saint-Lambert et Saint-Bruno)<sup>1</sup>. De la même façon, le portrait socio-économique de Candiac ou de Léry ressemble plus à celui de ces trois municipalités de nantis que de celui de leurs voisines immédiates, soit La Prairie et Châteauguay.

La Rive-Sud est aussi composée de municipalités rurales sans moyens de transport collectif avec les centres urbains. Les personnes à faibles revenus qui y vivent souffrent donc particulièrement de l'isolement géographique, de manque d'accès aux services (santé, justice, alimentation, organismes communautaires, etc.), d'accès au travail et vivent de l'isolement social. Ce sont des problèmes qui s'ajoutent à ceux vécus couramment par les personnes à faibles revenus vivant en milieu urbain et semi-urbain.

---

<sup>1</sup> Les Affaires, Qui sont nos riches par Hugo Joncas 13 octobre 2012

### 3. Les données sur le logement

#### 3.1 Taux de vacances selon les régions

Le taux de logements vacants s'est rétabli aux environs du taux d'équilibre au cours des dix dernières années. C'est cependant au prix de cohabitations forcées, de constructions de logements inabordables de déplacements de centaines de locataires en périphérie des centres. Ce taux varie cependant d'une zone à l'autre et même à l'intérieur de celles-ci.

<b>Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres</b>										
	<b>Studio</b>		<b>1 c.c.</b>		<b>2 c.c.</b>		<b>3 c.c.</b>		<b>tous</b>	
	Oct. 2001	Oct. 2011	Oct. 2001	Oct. 2011	Oct. 2001	Oct. 2011	Oct. 2001	Oct. 2011	Oct. 2001	Oct. 2011
Longueuil	4,7	4,9	1	3,7	0,7	3,5	0,4	3,6	0,9	3,6
Boucherville Brossard Greenfield Park Lemoyne Saint-Hubert Saint-Lambert	0	0,8	0,6	2,4	0,6	2,7	0,2	3,6	0,5	2,7
Roussillon et Beauharnois	*	*	1,4	4,3	0,3	2,2	0,8	2,8	0,6	2,6

#### 3.2 Coût des loyers

Une des conséquences de la pénurie de logements et du manque de contrôle des loyers est que ceux-ci ont augmenté beaucoup plus vite que le coût de la vie. Ainsi, depuis 10 ans, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation est de 20,5 % pour la région Métropolitaine de recensement pendant que celle des loyers est de 30 % sur l'ensemble de la Rive-Sud.

<b>Loyer moyen (\$) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres</b>										
	<b>Studio</b>		<b>1 c.c.</b>		<b>2 c.c.</b>		<b>3 c.c.</b>		<b>augmentation</b>	
	Oct. 2001	Oct. 2011	Oct. 2001	Oct. 2011	Oct. 2001	Oct. 2011	Oct. 2001	Oct. 2011	%	\$
Longueuil	352	489	465	602	514	672	576	740	<b>31</b>	<b>149</b>
Boucherville Brossard Greenfield Park Lemoyne Saint-Hubert Saint-Lambert	349	482	470	597	547	672	576	740	<b>30</b>	<b>147</b>
Roussillon et Beauharnois	*	445	444	565	500	662	539	744	<b>33</b>	<b>122</b>

### 3.3 L'offre de logements sociaux de la Rive-Sud

Les deux tableaux suivants présentent l'aide apportée aux locataires sous forme de logements sociaux. Les informations du premier sont récentes (31 décembre 2011), mais elles n'incluent pas les coopératives et les organismes à but non lucratif (OBNL) réalisés avant 1994. Ces informations sont incluses dans le second tableau, mais elles ne présentent pas les logements construits depuis 2006.

Ces tableaux présentent toutefois un portrait semblable. Des efforts ont été faits afin de construire un nombre significatif de logements sociaux dans certains milieux, mais la Montérégie et la Rive-Sud, ne disposent pas d'un parc de logements sociaux suffisants pour la population de locataires. Pire, l'offre de logements sociaux est inférieure à Longueuil dans le Roussillon et en Montérégie à ce qu'elle est à Montréal, dans la CMM ou au Québec (exception faite des logements Accès logis dans le Roussillon en 2006).

Logements sociaux ; ménages aidés selon le type de programme (SHQ 2011)**								
Territoire	HLM		AccèsLogis, PARCO et Logement abordable		Supplément au loyer		Logement social total	
	Ménages aidés	En % des ménages locataires	Ménages aidés	En % des ménages locataires	Ménages aidés	En % des ménages locataires	Ménages aidés	En % des ménages locataires
Longueuil*	2 366	3,91%	555	0,92%	688	1,14%	3609	5,97%
Roussillon*	503	4,34%	329	2,84%	190	1,64%	1022	8,82%
Montérégie	7 707	4,58%	2 455	1,46%	1 974	1,17%	12 136	7,21%
Montréal	23 801	4,10%	11 671	2,26%	9 697	1,88%	45 169	8,75%
Québec (province)	73 524	5,80%	26 132	2,06%	22 269	1,76%	121 925	9,62%

\* Données de 2006

\*\* Excluant les anciens programmes

Logements sociaux ; répartition dans l'agglomération de Montréal, 2006								
Territoire	HLM		AccèsLogis, Logement abordable et anciens programmes		Supplément au loyer		Logement social total	
	Ménages aidés	En % des ménages locataires	Ménages aidés	En % des ménages locataires	Ménages aidés	En % des ménages locataires	Ménages aidés	En % des ménages locataires
Couronne sud et Longueuil	3 615	3,90%	2 472	2,67%	834	0,90%	6 921	7,47%
Montréal	21 164	4,10%	23 686	4,59%	6 791	1,32%	51 641	10,01%
CMM	27 180	3,90%	29 026	4,17%	8 451	1,21%	64 657	9,29%

La répartition géographique des logements sociaux et les années de constructions sont également des éléments d'informations intéressants. Ainsi, on sait que Montréal, Longueuil et Châteauguay disposent de parcs de HLM et de logements construits avec les anciens programmes fédéraux (donc avant 1994) proportionnellement comparables en pourcentage. Cependant, on peut constater que, sur la Rive-Sud, à l'exception de Longueuil et Châteauguay, la presque totalité de ces logements est des HLM destinés à des personnes âgées.

On peut aussi remarquer que depuis la fin de cette formule, à quelques exceptions près, les villes de la Rive-Sud ne se sont pas investies dans le développement de logements sociaux.

Il en résulte un manque historique de logements sociaux pour les familles, les couples sans enfants et les personnes seules.

Dès lors, nous ne concluons pas que trop de logements sociaux ont été construits à Montréal ou au Québec. Au contraire, il est clair que les besoins sont énormes partout. Nous constatons cependant que, selon les territoires et les années de références choisis, il faudrait 2 500 nouveaux logements sociaux en Montérégie, dont 1 700 sur la Rive-Sud, et ce, uniquement pour rejoindre les moyennes de Montréal et du Québec.

### ***3.4 Réglementation généralement inexistante***

Qu'en est-il des différentes réglementations municipales destinées à protéger les droits des locataires? Cette question est importante. Si les municipalités ont peu de pouvoirs en ce qui concerne la disponibilité de programmes de développement de logements sociaux, les revenus des locataires ou le coût des loyers, elles en ont amplement sur la qualité des logements et sur la protection du parc de logements locatifs contre les spéculateurs. À ce sujet, des personnes et des organismes témoigneront. Nous nous limiterons donc à mentionner l'état de développement des règlements municipaux.

Premièrement, en ce qui concerne l'interdiction de conversion de logements en condominiums sur la Rive-Sud, il est renversant de constater que seules les villes de Châteauguay et de Greenfield Park disposent de tels règlements. Plus de 90 % des logements de la Rive-Sud ne sont donc pas protégés des spéculateurs.

Ensuite, au sujet des réglementations municipales assurant la qualité des logements (dans leur jargon on parle de « règlement sur la salubrité » et dans le nôtre, de « code du logement »), là encore nous faisons face à la plus totale désolation. Les villes de Châteauguay et Saint-Philippe disposent de telles réglementations (suite à nos démarches) tandis que Longueuil en a une qui est jugée incomplète, mais surtout non appliquée (vous entendrez un des nombreux témoignages à cet effet).

Pourtant, l'adoption de telles réglementations et leur application requièrent peu de ressources. Souvent, il est même plus économique d'agir en amont, appuyé par un règlement, que de gérer les conséquences du *libre marché*. Et là, on ne parle que des avantages pour les municipalités. Les impacts sur les locataires de ce laisser-faire sont catastrophiques et donnent lieu à des drames dont nous sommes régulièrement témoins.

Dans les deux cas, l'immobilisme municipal (et la sourde oreille lorsque des locataires et des organisations réclament des règlements) est un indicateur de l'indifférence de la majorité des élus concernant les besoins d'une importante partie des citoyens de leur municipalité.

## 4. Les constats

### *4.1 Manque de logements sociaux et loyers prohibitifs*

Les informations statistiques sur les locataires et sur le parc de logements locatifs nous mènent à notre premier constat : **la disponibilité de logements et l'offre de logements sociaux sont insuffisantes.**

### *4.2 Un milieu soucieux des droits des locataires adopte des mesures conséquentes*

Notre second constat est davantage appuyé par notre expérience sur le terrain comme organisme œuvrant à la défense des droits des locataires : **la volonté politique de soulager la pauvreté et d'améliorer les conditions de logements des citoyens donne des résultats.**

Cela dit, les statistiques qui couvrent de grands territoires ne le disent pas toujours, mais, en général, les problèmes de logements sont soulagés lorsqu'il y a un développement soutenu de logements sociaux. Nous pouvons le constater dans la région de Châteauguay où plus de 22 % de logements locatifs sont sociaux et dans la municipalité voisine, Mercier, qui compte 16 % de logements sociaux.

Ainsi, l'augmentation de logements disponibles fait en sorte que les propriétaires privés, pour demeurer compétitifs (pour reprendre leur approche qui considère le logement comme une marchandise), doivent maintenir en bon état leurs logements et adapter leurs prix non pas à la capacité de payer des locataires (qui leur est complètement indifférente), mais à la « compétition ».

De plus, dans des milieux soucieux de faire respecter le droit au logement, le développement de logements sociaux est un élément central. Cet outil est renforcé lorsqu'il est accompagné de politiques qui interdisent la conversion de logements en condominiums (nous en avons vu l'impact avant et après l'adoption du moratoire de



Châteauguay) ce qui empêche les propriétaires de diminuer artificiellement l'offre de logements disponibles.

Ensuite, l'autre moyen qui complète ce « cocktail » est l'adoption de codes du logement imposant des normes de qualité, des règlements avec des dents et une volonté de les faire respecter. Un tel outil doit contraindre les propriétaires délinquants, ceux qui profitent du manque de connaissances des droits des locataires, à respecter les délais de 17 mois à la Régie du logement<sup>2</sup> les obligeant à assurer un entretien responsable de leurs immeubles.

#### ***4.3 Un milieu qui n'intervient pas pour soutenir les locataires les abandonne aux diktats du secteur privé***

Notre troisième constat est que la situation opposée à ce que nous avons connu dans l'ouest du Roussillon existe aussi. Ainsi, pendant plus de 10 ans, nous avons fait la promotion du développement de logements sociaux, de l'adoption de règlements sur la conversion en condominiums et de codes du logement dans l'est du Roussillon. Aucun progrès substantiel n'y a été réalisé mis à part l'adoption récente d'un règlement sur la salubrité des logements à Saint-Philippe et la réalisation de trois projets de logements sociaux (dont un actuellement en construction à Saint-Philippe, encore) totalisant 93 logements dans une région de plus de 6 000 ménages locataires. À titre de comparaison, il s'est construit 395 logements sociaux dans l'ouest du Roussillon pendant la même période pour une population de 5 000 locataires.

Cela dit, quelles ont été les conséquences pour les locataires de ce laisser-aller qui a caractérisé l'est du Roussillon? La plus évidente est le manque de logements. Le taux de logements vacants pour la zone 32 de l'enquête de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), un territoire presque équivalent à cette MRC, est de 2.6 %, donc, légèrement sous le taux d'équilibre. Cependant, nous savons pertinemment que l'immense majorité des logements disponibles sont dans l'Est. Les gestionnaires de logements sociaux de Châteauguay éprouvent même des difficultés à louer certains logements. Faute de logements à l'Est, nous en sommes encore à louer des garages, des sous-sols et même pire, comme on l'a vu pendant la pénurie des années 2000.

Divers phénomènes sont associés à ce type de situation; l'augmentation des loyers est importante, les cas de reprise sauvages de logements prolifèrent et la conversion de logements en condominium est soutenue depuis de nombreuses années. La liste d'attente pour obtenir un logement social est longue et le nombre de logements est bas. Dans des villes comme Candiac, qui n'offre aucun logement social, comme Delson, qui n'a qu'un petit HLM pour personnes âgées, ou comme leurs voisines dont la majorité des

---

<sup>2</sup> Rapport annuel de la Régie du logement du Québec, p. 24  
[http://www.rdl.gouv.qc.ca/fr/pdf/Rapport\\_annuel\\_2010-2011.pdf](http://www.rdl.gouv.qc.ca/fr/pdf/Rapport_annuel_2010-2011.pdf)

petits parcs de logements sociaux sont destinés à ces personnes âgées, le manque de disponibilités et de variété laisse plusieurs personnes à la rue.

De plus, l'entretien des immeubles de logements est déficient. Puisque les propriétaires peuvent louer n'importe quel logement à fort prix, l'incitatif de maintenir en bon état les immeubles est moindre. Ainsi, lors d'une enquête qui nous a menés à visiter plus de 350 logements et maisons de chambres, les pires cas et la plus grande proportion de mauvaises conditions d'habitabilités ont été constatés dans l'est du Roussillon. Mises devant cet état de fait, aucune administration municipale n'a voulu réglementer ce domaine (sauf Saint-Philippe) et plusieurs ont refusé de nous entendre. C'est ainsi qu'à La Prairie, un immeuble est évacué pour raison de punaises, qu'à Sainte-Catherine nous ne pouvons terminer une conférence de presse dans une maison de chambres parce que l'air rend les journalistes malades, qu'à Candiac et Saint-Philippe des familles sont évacuées parce que leurs logements sont au-delà de ce qui peut être réparé et dans ces mêmes villes que nous avons tournées avec une équipe de l'émission *Enquête* sur l'insalubrité en banlieue.

#### ***4.4 Longueuil***

Ce qui précède vise à démontrer l'impact, sur une part importante de la population, des choix politiques des différents gouvernements. Un milieu actif récolte des résultats bénéfiques pour les locataires et un milieu passif en voit les conséquences. Tout ce que nous venons de dire s'applique donc à l'agglomération de Longueuil. Trop peu de logements sociaux ont été construits au cours des années 2000. Il a fallu une pénurie de logements insoutenable et la chute des taux de vacances pour que certaines villes de ce qui est maintenant l'agglomération de Longueuil retrouvent le chemin du développement de logements sociaux.

Présentement, la majorité des projets de développement de logements sociaux en préparation dans l'agglomération de Longueuil visent des personnes âgées en perte d'autonomie. Ces personnes bénéficieront des deux tiers des 450 logements actuellement en préparation. Seul le projet d'Habitation communautaire Longueuil à la Place Mousseau vise les familles et les personnes seules. Donc, pour l'instant, il n'y a aucun progrès prévisible pour les personnes de Brossard, Saint-Hubert, Boucherville, Saint-Bruno, Saint-Lambert qui ne sont pas des personnes âgées ou handicapées. Pour ces personnes qui sont juste des familles, des couples ou des personnes seules et/ou des locataires à faible revenu, aucun projet n'est en préparation.

Dans le même ordre d'idée, le refus de la Ville de Longueuil d'adopter un règlement contre la conversion de logements en condominiums ou d'appliquer assidument son règlement sur la salubrité des logements sont des choix qui ont des conséquences néfastes pour les locataires.

## **5. Le transport en commun sur la Rive Sud de Montréal**

Les insuffisances de la desserte de transport en commun, particulièrement dans les milieux ruraux de la Rive-Sud et dans l'axe est-ouest privent les locataires à faible revenu de l'accès à des services. Ainsi, un locataire de la région de Châteauguay peut relativement facilement se rendre à Montréal, mais ses déplacements dans son milieu son ardu.

En ce qui concerne l'objet des audiences de la Commission, ce manque de transport en commun a un impact sur l'accès à la justice. En effet, aller en autobus aux bureaux de la Régie du logement Longueuil, en partant de Saint-Constant, sera une expédition de plusieurs heures. Un voyage avec le même objectif partant de Châteauguay et allant à Valleyfield prendra autant de temps.

## **Conclusion**

Les situations dramatiques que subissent plusieurs locataires font quelquefois les manchettes. Elles interpellent un intervenant social, un militant dans un groupe communautaire, un média quelquefois, un élu. Cependant, ces situations bouleversantes ne doivent pas être vues comme des cas isolés ou des cas individuels qui doivent être « réglés » à la pièce. Elles sont le symptôme d'un mal qui affecte l'immense majorité des locataires à différents degrés. Le droit au logement n'est pas reconnu et, conséquemment, les politiques qui l'assureraient ne sont pas adoptées par les trois niveaux de gouvernements.

Ces situations résultent de choix; le choix de séparer les riches et les pauvres; le choix d'extraire le maximum de revenus de loyers des locataires; le choix de ne pas respecter le droit au logement; le choix de ne pas investir en développant assez de logements sociaux; le choix de ne pas réglementer le secteur du logement pour favoriser le libéralisme au détriment de la santé et de la sécurité des locataires; le choix d'utiliser le foncier pour créer des revenus municipaux; le choix de laisser le territoire à ceux qui peuvent l'acheter. Si tout cela génère de la pauvreté et un déni de droits, il semblerait bien que les élites s'en accommodent. Rien, absolument rien, de ce que vivent les locataires n'est le résultat de la fatalité. C'est le résultat des choix économiques et urbanistiques des gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux depuis aussi longtemps que l'on puisse se souvenir.

Notre outil pour faire face à cela est le logement social. Oui, le logement social est une panacée. Et c'est pour cela que nous luttons.

# **Revendications**

## **Pour la création de nouveaux logements sociaux ;**

- Développer 50 000 logements sociaux au cours des 5 prochaines années incluant :
  - Un programme de construction d'HLM;
  - Un programme d'achat simple.
- L'adoption, par le gouvernement du Québec, d'un mécanisme obligeant toutes les municipalités à avoir des objectifs et un plan de développement de logements sociaux;
- Un plan de rattrapage pour la Montérégie, particulièrement pour l'agglomération de Longueuil et l'est du Roussillon, pour combler le déficit de 2 500 logements sociaux nécessaires pour rattraper la moyenne québécoise sur un modèle semblable à celui mis en place dans le domaine de la santé.

## **Pour protéger les acquis;**

- Rendre permanents les suppléments au loyer des logements réalisés dans le cadre du programme Résolution Montréal, le programme d'achat-rénovation de coopératives et d'OSBL et le programme AccèsLogis;
- Maintenir le soutien aux locataires et aux organismes dans les projets de logements réalisés sous juridiction fédérale avant 1994.

## **Pour assurer les droits des locataires;**

- L'adoption d'un Code du logement national par le gouvernement du Québec et l'obligation légale qu'il soit mis en application par les municipalités;
- L'installation d'un bureau de la Régie du logement dans la région de Châteauguay.

# Bibliographie

- Joncas, Hugo, 2012. *Les Affaires, Qui sont nos riches*
- Rapport annuel de la Régie du logement du Québec, p.24  
[http://www.rdl.gouv.qv.ca/fr/pdf/Rapport\\_annuel\\_2010-2011.pdf](http://www.rdl.gouv.qv.ca/fr/pdf/Rapport_annuel_2010-2011.pdf)
- nombre de locataires ;  
[http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils\\_régionaux\\_2011/06/Tableaux\\_06-\\_1.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_régionaux_2011/06/Tableaux_06-_1.pdf)
- nombre de logements sociaux de juridiction provinciale, incluant les HLM ;  
<http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022177.pdf>
- nombre de logements sociaux dans la Communauté métropolitaine de Montréal ;  
<http://observatoire.cmm.qc.ca/swf/indicateursMetropolitains.php>